

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.814
11 février 1999

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT QUATORZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE
tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 11 février 1999, à 10 h 15

Président : M. Grey (États-Unis d'Amérique)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 814^{ème} séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'aimerais d'emblée, au nom de la Conférence et à titre personnel, souhaiter la bienvenue au Premier Vice-Ministre des affaires étrangères du Bélarus, l'ambassadeur Sergueï Martynov, premier orateur inscrit pour ce matin. Sont également inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Chine et de l'Italie.

J'invite le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères du Bélarus, l'ambassadeur Sergueï Martynov, à prendre la parole.

M. MARTYNOV (Bélarus) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de la compétence avec laquelle vous avez assuré la présidence de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter de nouveaux succès dans l'accomplissement de vos tâches. Soyez assuré que ma délégation, comme toujours, vous apportera sa pleine coopération. Je tiens également à remercier vos prédécesseurs, l'ambassadeur d'Ukraine, M. Maimeskul, et l'ambassadeur du Royaume-Uni, M. Soutar, de leurs efforts énergiques et efficaces. Je saisis cette occasion pour saluer cordialement le Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Petrovsky, et son adjoint, M. Bensmail, qui fournissent des services d'appui extrêmement précieux à la Conférence.

Le Gouvernement bélarussien attache une importance particulière au renforcement de la sécurité européenne et internationale, qui a pour élément fondamental les mesures de désarmement régional et mondial. Dans ce contexte, la Conférence, qui est l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, a un rôle absolument crucial à jouer. Le Bélarus apprécie hautement les progrès impressionnants qui ont été faits par la Conférence ces dernières années. Je suis convaincu que nous pouvons continuer de compter sur son efficacité et son esprit de responsabilité. L'expérience qu'elle a acquise pourrait être utilisée de façon particulièrement efficace pour atteindre de nouveaux objectifs.

Aujourd'hui, le commencement d'une nouvelle session m'offre l'occasion de vous présenter la position de mon gouvernement sur les questions actuelles de désarmement et de sécurité. Comme vous le savez tous, le Bélarus a gravement souffert des effets désastreux de la plus importante catastrophe technologique de l'histoire, qui s'est produite à la centrale nucléaire de Tchernobyl - d'où notre très vif intérêt pour toutes les questions nucléaires, notamment celle du désarmement nucléaire, et notre approche responsable de ces questions. Néanmoins, une analyse objective nous amène à considérer, au vu des circonstances géopolitiques actuelles, que seule une démarche progressive permettra de parvenir à l'élimination de tous les arsenaux nucléaires. Nous sommes convaincus que c'est seulement en évitant tout maximalisme que nous atteindrons cet objectif commun. Nous sommes d'avis que les deux prochaines mesures à prendre pourraient être l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et l'élaboration de dispositions juridiques internationales offrant aux pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires des garanties contre l'emploi ou la menace de la force nucléaire. Je vais exposer succinctement les vues de mon gouvernement sur ces deux questions importantes.

(M. Martynov, Bélarus)

La convention sur l'arrêt de la production de matières fissiles ne devrait pas viser uniquement la production future mais devrait aussi prévoir une comptabilité stricte des stocks disponibles de matières fissiles. Cet instrument devrait établir des mécanismes efficaces de vérification qui donneraient les garanties les plus sûres possibles que des États parties n'utiliseront pas les matières fissiles à des fins d'armement. Nous sommes d'avis que l'AIEA est l'organe le mieux placé pour assurer la vérification d'un accord sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il est extrêmement important de disposer d'un instrument universel juste, équilibré et non discriminatoire, respectant les intérêts des différents États et groupes d'États.

Le Bélarus a adhéré au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et s'est acquitté de toutes ses obligations découlant du Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START I). Ainsi, le Bélarus a éliminé les armes nucléaires de son territoire. Nous croyons que le Bélarus, ayant renoncé à sa force nucléaire, n'aura l'assurance que ses intérêts nationaux - son indépendance, sa souveraineté et son intégrité - seront respectés que s'il obtient des garanties irrévocables et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace de toute force, notamment de la force nucléaire.

Nous partageons le point de vue qui a été exprimé par la plupart des délégations concernant la nécessité de rétablir le Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Notre position sur cette question est fondée sur les éléments clefs suivants : les garanties de sécurité négatives sont un facteur important du renforcement de la non-prolifération nucléaire; les négociations doivent aboutir à un document international juridiquement contraignant; le futur accord ne doit comporter aucune condition préalable; la disposition fondamentale de l'accord devrait être, chaque fois que cela sera possible, renforcée par des obligations bilatérales; la création de zones exemptes d'armes nucléaires doit continuer; des garanties de sécurité doivent être données à tous les États non dotés d'armes nucléaires qui s'engagent clairement et sans condition à ne pas employer, acquérir ou déployer de telles armes.

Nous sommes d'avis qu'il faudrait accentuer les efforts que font différents pays dans ce sens aux niveaux tant régional que mondial. Ces dernières années, la dimension régionale de ce mouvement a été amplifiée par la création et la consolidation de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords conclus librement dans plusieurs régions du monde.

Nous sommes conscients du fait que l'adoption de la résolution 53/77 H intitulée "Désarmement régional" par l'Assemblée générale des Nations Unies est une mesure très positive à cet égard, mais nous ne pourrions pas pour autant faire en sorte que toute l'Europe centrale et orientale devienne une zone exempte d'armes nucléaires sans le plein appui de chacun des pays de cette région et de tous les États dotés d'armes nucléaires. Le Gouvernement bélarussien saisit cette occasion pour remercier tous les pays qui ont collaboré à cette résolution et l'ont soutenue et pour exprimer sa volonté de procéder à de nouvelles consultations actives portant sur cette question

(M. Martynov, Bélarus)

avec ceux qui n'ont pas été en mesure d'adhérer à ladite résolution, notamment dans le cadre de la Conférence du désarmement. Nous pensons que les nouveaux progrès concernant cette question complexe dépendront fortement de l'évolution des problèmes de sécurité en Europe dans les prochaines années. Pour ces raisons et compte tenu de différents autres intérêts nationaux, le Bélarus s'efforcera de contribuer au mieux aux efforts conjoints de tous les États qui participent à la construction d'une Europe sûre, unie et stable.

La République du Bélarus juge très positive la poursuite, au sein de la Conférence, de consultations et d'échanges de vues portant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. À la veille du prochain millénaire, les techniques de pointe et les programmes d'exploration de l'espace créent des possibilités très réelles d'un déploiement d'armes dans l'espace. La visée générale de la recherche spatiale devrait être de répondre aux intérêts de tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement économique et scientifique. Il est nécessaire de poursuivre et renforcer la coopération pacifique dans l'espace tout en éliminant tous les risques de militarisation de ce milieu.

Le problème des armes classiques est une autre question que mon gouvernement considère comme étant prioritaire dans le domaine du désarmement. L'année dernière, la communauté mondiale a accordé beaucoup d'attention au problème des mines antipersonnel. Je saisis cette occasion pour vous informer que le Bélarus a ratifié le Protocole II modifié se rapportant à la Convention sur certaines armes classiques et a proclamé, par décret présidentiel, un moratoire sur le transfert des mines quelles qu'elles soient. Toutefois, l'accomplissement de la tâche importante consistant à détruire les mines terrestres dont la conception a été modifiée par le nouveau Protocole est ralentie par l'insuffisance de moyens financiers et de technologies appropriées. Le Bélarus est partisan d'une interdiction progressive des mines terrestres. Nous sommes disposés à participer activement dans le cadre de la Conférence à des négociations sur l'interdiction du transfert des mines.

Les armes classiques ont été employées dans tous les conflits locaux et mondiaux qui se sont produits au XXe siècle. Nous sommes profondément convaincus de la nécessité d'élaborer au sein de la Conférence de nouvelles mesures de transparence relatives aux armes classiques. La franchise et la transparence dans le domaine des armes classiques sont essentielles pour accroître la confiance et la sécurité. Sans cela, toute la "bonne volonté" dont on pourra faire preuve aux niveaux mondial et régional dans le domaine de la sécurité sera insuffisante.

L'année 1999 pourrait devenir historique si un accord intervenait concernant l'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE) et si les dispositions du document de Vienne étaient développées. Le Bélarus souscrit sans réserve au point de vue exprimé par quelques délégations pendant les négociations de Vienne quant à la nécessité d'achever ces tâches, qui revêtent une importance cruciale pour la sécurité en Europe, à temps pour le sommet de l'OSCE qui se tiendra à Istanbul. Nous sommes d'avis que les dispositions fondamentales du Traité FCE adapté devraient être approuvées avant le sommet de l'OTAN, prévu à Washington.

(M. Martynov, Bélarus)

Nous considérons que les négociations de Vienne en cours devraient aboutir à un accroissement de la sécurité de tous les pays participants indépendamment de leur appartenance à des blocs militaires ou politiques. Le Traité FCE a constitué une clef de voûte de la sécurité de l'ensemble de l'Europe. Toutefois, la nouvelle situation géopolitique, qui continue d'évoluer, exige un certain renouveau de ce Traité pour atteindre les nobles objectifs fixés dans le passé. En particulier, le déséquilibre entre les pays sur le plan des matériels et des potentiels militaires, dû aux changements politiques, ne devra pas être sanctionné dans le futur document. En outre, mon pays sera en mesure d'accepter le Traité adapté si le coût de sa mise en oeuvre tient compte des capacités économiques des pays concernés. Ces dernières années, le Bélarus, en dépit de ses difficultés économiques, a été obligé de détruire environ 10 % de tout le matériel bélarussien soumis à limitation par le Traité FCE. Nos demandes d'assistance financière internationale n'ont pas été suivies d'effets. C'est pourquoi l'aspect économique de toute obligation internationale revêt la plus haute importance pour mon gouvernement.

J'aimerais en outre évoquer brièvement la réforme de la Conférence, qui est très importante pour l'efficacité et le bon fonctionnement de cet organe respecté et son aptitude à relever de nouveaux défis.

Nous pensons que l'admission d'un petit nombre de nouveaux membres résolus à contribuer au processus de désarmement mondial sera bénéfique à la Conférence du désarmement. C'est pourquoi le Bélarus appuie pleinement les candidatures de l'Équateur, de l'Irlande, du Kazakhstan, de la Malaisie et de la Tunisie à la qualité de membres de la Conférence du désarmement et invite l'instance à régler rapidement cette question.

De notre point de vue, la session de 1998 de la Conférence du désarmement a montré la nécessité d'améliorer encore certaines méthodes de travail. Nous restons profondément convaincus de l'importance du rôle de la Conférence, même si cette dernière semble connaître une crise. Le Bélarus est sûr que la Conférence en sortira avec une vigueur renouvelée et un surcroît de sagesse. Nous pensons que l'ambassadeur du Chili, M. Illanes, a fait du bon travail dans ce sens. Il faudrait poursuivre son action au cours de la présente session. Quant à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, nous pensons qu'il pourrait être réexaminé à l'avenir de façon plus réaliste.

En conclusion, Monsieur le Président, permettez-moi de vous assurer, ainsi que les autres membres de la Conférence, que la délégation bélarussienne est disposée à participer activement à l'examen de tous les points de l'ordre du jour. Je vous souhaite d'obtenir des résultats concrets sur la base du programme de travail examiné qui, nous l'espérons tous, pourra être adopté dans un proche avenir.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères du Bélarus de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'ambassadeur Li Changhe.

M. LI (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, la délégation chinoise vous félicite de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement au commencement de la session de 1999 et vous remercie des efforts que vous avez faits afin de nous permettre, cette année, d'aborder sans attendre les questions de fond. Nous remercions également votre prédécesseur, l'ambassadeur du Royaume-Uni, M. Soutar, de sa contribution aux travaux de la Conférence du désarmement. Je saisis en outre cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos nouveaux collègues, les ambassadeurs de Colombie, d'Argentine, de Slovaquie, de Suède, d'Israël et d'Indonésie.

J'aimerais faire quelques observations sur le programme de travail de la Conférence. L'importance des travaux de la Conférence du désarmement - l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement - a été reconnue par la communauté internationale. En 1998, grâce à la persévérance de toutes les parties, la Conférence est enfin sortie de l'impasse. Elle a commencé à examiner différents points de son ordre du jour et a fait quelques progrès. Nous espérons que, en se fondant sur les résultats obtenus l'année dernière, toutes les parties feront preuve de souplesse afin d'établir dans les meilleurs délais le programme de travail de la session en cours et d'aborder sans attendre les questions de fond. En élaborant ce programme de travail, la Conférence devrait tenir compte de la situation internationale telle qu'elle existe actuellement, en particulier des faits nouveaux intervenus dans le domaine du désarmement, et se concentrer sur des problèmes qui influent directement sur la paix et la sécurité internationales. Nous croyons par ailleurs que ce programme devrait refléter les aspirations et les préoccupations de toutes les parties.

La cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire forment le premier point de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et constituent une priorité majeure pour la communauté internationale. La Chine comprend et approuve pleinement les propositions tendant à établir des mécanismes de travail appropriés au sein de la Conférence du désarmement, notamment un comité spécial chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire. Il existe encore à ce stade des points de vue différents concernant ces mécanismes. La délégation chinoise est partisane d'une démarche conjointe associant toutes les parties à la recherche d'une solution acceptable fondée sur un échange de vues approfondi et à la création de mécanismes appropriés consacrés au désarmement nucléaire.

La Chine estime qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires facilitera la prévention de la prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire. L'année dernière, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution relative à un traité interdisant la production de matières fissiles. La délégation chinoise appuie le rétablissement d'un comité spécial doté du mandat figurant dans le rapport Shannon et chargé de négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément à la résolution 48/75 L de l'Assemblée générale des Nations Unies.

(M. Li, Chine)

La Chine a constamment affirmé qu'elle considérerait comme tout à fait raisonnable et juste que les nombreux États non dotés d'armes nucléaires exigent des garanties de sécurité en vertu desquelles les États dotés de telles armes s'engageraient à ne pas employer ou menacer d'employer ces armes contre eux. La situation internationale qui s'est instaurée depuis la fin de la guerre froide offre des chances et des possibilités nouvelles en matière de garanties de sécurité. Les États dotés d'armes nucléaires devraient adopter une attitude plus positive quant à cette question au lieu de la démarche inverse consistant à poursuivre leur stratégie de dissuasion nucléaire. La délégation chinoise souscrit à l'idée de rétablir le Comité spécial en le chargeant de poursuivre les travaux de fond entamés l'année dernière en vue de conclure un instrument juridique international relatif aux garanties de sécurité négatives.

L'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-troisième session, a adopté à une majorité écrasante la résolution 53/76 par laquelle elle a invité de nouveau la Conférence du désarmement à reconstituer le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et réaffirmé le rôle primordial de la Conférence du désarmement dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux visant à prévenir une course aux armements dans ce milieu. Cent soixante-cinq pays ont voté pour cette résolution et aucun n'a formulé d'objection. Ainsi a été démontrée l'aspiration commune et ardente de la communauté internationale à un accord concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'année dernière, j'ai fait une déclaration sur la même question dans le cadre d'une séance plénière de la Conférence du désarmement où j'ai évoqué plusieurs faits nouveaux inquiétants qui indiquaient que la prévention d'une course aux armements dans l'espace était devenue un problème important et urgent pour la communauté internationale. Récemment, d'autres faits nouveaux ont, une fois de plus, suscité de graves inquiétudes. Je pense aux informations récentes annonçant des programmes pour la mise au point de systèmes nationaux de défense antimissile et de systèmes de défense contre les missiles tactiques, ainsi qu'aux projets de modification, voire de dénonciation du Traité ABM sur la limitation des systèmes de missiles antimissile.

La guerre froide étant terminée depuis dix ans, on devrait assister à une certaine détente des relations internationales. Dans ce contexte, les décisions susmentionnées vont à l'encontre des tendances actuelles. Elles sont préjudiciables aux efforts internationaux de limitation des armements et de désarmement et risquent même de relancer la course aux armements; de plus, elles auront des répercussions importantes et profondes sur les équilibres stratégiques mondiaux et régionaux au cours du siècle prochain. Comme chacun le sait, certains des systèmes de missiles antimissile susmentionnés doivent être déployés entièrement dans l'espace ou pointés sur des engins dans ce milieu. Certains seront placés dans l'espace afin de fournir aux systèmes d'armes basés au sol des renseignements et des indications de guidage sur les cibles à atteindre. Le résultat ultime sera de transformer l'espace en champ de bataille et en base de systèmes d'armes. Il convient en outre de signaler que si un pays insistait pour obtenir que le Traité ABM soit modifié voire aboli, de telle sorte qu'il puisse librement mettre au point et déployer des systèmes de défense antimissile, il bouleverserait certainement, ce faisant, l'équilibre stratégique mondial, ce qui aurait des incidences graves sur le

(M. Balboni Acqua, Italie)

processus de désarmement nucléaire. Cela ne peut que susciter de vives inquiétudes au sein de la communauté internationale et accroître encore l'importance et l'urgence d'un accord concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace. En tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement devrait s'acquitter de l'obligation et de la responsabilité qui lui incombent de traiter cette question importante avant qu'il ne soit trop tard. Nous demandons instamment de nouveau que soit créé le plus tôt possible un comité spécial chargé de négocier des instruments juridiques visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. L'année dernière, le Coordonnateur spécial pour cette question, l'ambassadeur de Sri Lanka, M. Palihakkara, a indiqué dans son rapport d'activités qu'il n'existait pas d'objection de principe à ce que l'ancien comité spécial soit reconstitué, mais qu'il faudrait procéder à de nouvelles consultations concernant la date de son rétablissement. Nous espérons que les membres de la Conférence du désarmement feront montre de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour que le comité spécial soit rétabli le plus tôt possible, afin que les négociations sur la prévention effective d'une course aux armements dans l'espace puissent commencer.

Le Gouvernement chinois a toujours attaché une grande importance aux préoccupations humanitaires suscitées par les mines terrestres et est favorable à des restrictions appropriées, raisonnables et applicables les concernant, en particulier les mines antipersonnel. À cet égard, le 4 novembre 1998, le Gouvernement chinois a déposé auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies son instrument de ratification du Protocole II modifié se rapportant à la Convention sur certaines armes classiques. Il attache une grande importance à l'enlèvement des mines et a activement apporté son appui et participé à des opérations internationales de déminage. La Chine a contribué au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage et aidé les pays touchés et les organisations internationales compétentes en leur fournissant une formation ainsi que des instruments et du matériel de déminage. La délégation chinoise souscrit à la proposition de nommer de nouveau un coordonnateur spécial pour la question des mines terrestres antipersonnel afin de tirer parti des travaux menés l'année dernière.

Nous sommes près d'aboutir à un consensus sur l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. La délégation chinoise espère que de nouveaux efforts seront faits afin de parvenir à un règlement satisfaisant de cette question. Elle souscrit à la proposition de nommer de nouveau des coordonnateurs spéciaux pour les questions de l'élargissement de la composition, de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement et du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés. Je donne la parole au représentant de l'Italie, l'ambassadeur Balboni Acqua.

M. BALBONI ACQUA (Italie) : Monsieur le Président, à l'occasion de ma première intervention sous votre direction, je désire vous féliciter à titre personnel ainsi qu'au nom de ma délégation pour votre accession à la présidence. Je suis très heureux de vous voir diriger cette assemblée, car

(M. Balboni Acqua, Italie)

le prestige international de votre pays, associé à vos capacités reconnues, sont des conditions essentielles du succès de nos travaux. Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux collègues qui viennent d'arriver, notamment les ambassadeurs de Colombie, d'Argentine, de Slovaquie, de Suède, d'Israël et d'Indonésie, et leur adresser mes vœux les meilleurs de succès dans leur mission à Genève.

Il y a presque un mois la Sous-Secrétaire d'État italienne aux affaires étrangères, Mme Patrizia Toia, en s'adressant à la Conférence, a demandé en premier lieu et à titre prioritaire que soit rétabli immédiatement le Comité spécial sur une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Elle a souligné, à cette occasion, que l'intensification et l'irréversibilité du processus de désarmement nucléaire étaient des objectifs traditionnellement poursuivis par l'Italie, dans la perspective de l'élimination finale de ces armes, affirmant que l'Italie resterait vigilante et ne manquerait pas de s'associer, en particulier dans cette instance, aux initiatives concrètes et réalistes visant à accélérer l'exécution du plan d'action pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires contenu dans la décision relative aux principes et objectifs, en la matière, adoptée par consensus en 1995.

C'est pour cette raison que ma délégation a jugé opportun de présenter avec les représentants de l'Allemagne, de la Belgique, de la Norvège et des Pays-Bas une proposition sur le désarmement nucléaire, qui a été publiée comme document officiel de la Conférence sous la cote CD/1565. Nous partageons les opinions exprimées et observations faites par l'ambassadeur de Belgique lors de la présentation de notre initiative. Nous pensons en effet que le moment est venu de créer au sein de la Conférence un organe qui puisse permettre l'échange régulier et officiel d'informations et de vues sur les questions nucléaires. En exprimant ce souhait, je désire souligner que nous jugeons improductives les propositions visant à engager la Conférence du désarmement dans une négociation multilatérale sur la réduction des armements nucléaires. Nous sommes conscients des difficultés qui nous attendent, mais nous pensons que la Conférence pourra avancer rapidement vers la réalisation d'accords d'intérêt général et donner au processus bilatéral de désarmement nucléaire en cours une impulsion nouvelle afin qu'il puisse s'intensifier et devenir irréversible.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés. La liste des orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Une autre délégation désire-t-elle prendre la parole ? Tel ne semble pas être le cas. Je ferai donc quelques observations en tant que président.

Les observations que je vais formuler seront, je l'espère, mes dernières en ma qualité de président de la Conférence. En tant que premier président de la Conférence du désarmement cette année, c'est moi qui ai dû entreprendre de mettre sur pied nos travaux pour la session de 1999, avec la coopération de mon prédécesseur, l'ambassadeur Soutar. Cette tâche m'a tenu pleinement occupé dès le début de décembre. Comme vous le savez, j'ai rencontré au moins une fois toutes les délégations qui s'étaient rendues disponibles, et même plusieurs fois certaines d'entre elles, en plus des neuf consultations de la

(Le Président)

présidence que j'ai tenues. Je suis reconnaissant à toutes les délégations d'avoir accepté de me voir au cours de ces dernières semaines et de m'avoir aidé à avancer autant que possible dans mes tâches.

Malheureusement, la Conférence est loin d'avoir suffisamment progressé. En accédant à la présidence, j'ai fait une suggestion très simple, à savoir que nous repartions du point où nous étions arrêtés en septembre dernier. De l'avis presque unanime des personnes que j'ai consultées, cette idée avait les meilleures chances de succès. C'est pourquoi j'ai persévéré dans cette voie et soumis une proposition officielle en ce sens (CD/1566). J'ai en outre décidé de m'assurer le concours de mon prédécesseur et de mon successeur à la présidence et de continuer de façon informelle de travailler avec eux aux questions relatives au désarmement nucléaire, conformément aux recommandations de mon prédécesseur, sans préjuger de toute décision que pourrait prendre ultérieurement la Conférence concernant les travaux de sa session de 1999 et dans l'attente de cette décision. Enfin, j'ai accéléré mes entretiens bilatéraux avec les délégations afin que nos travaux puissent commencer en temps voulu.

Je dois maintenant vous informer qu'aucun de ces efforts n'a encore abouti. Mes consultations informelles sur le désarmement nucléaire n'ont pas fait avancer cette question. Les nombreux entretiens bilatéraux auxquels j'ai procédé ont été encourageants pour moi mais n'ont pas débouché sur des résultats dont je puisse rendre compte. La Conférence du désarmement n'a même pas encore été en mesure de se mettre d'accord sur l'admission de cinq nouveaux membres. Je ne peux donc qu'espérer que mon successeur, l'ambassadeur du Venezuela, M. Rodríguez Cedeño, aura davantage de succès dans la mise en route de nos travaux et je veux croire que je lui ai au moins préparé le terrain.

Il n'est pas nécessaire de rappeler aux membres de la Conférence que notre action ou notre inaction à la Conférence du désarmement aura des incidences sur l'autorité, le renom et, assurément, l'avenir de notre instance. La Conférence du désarmement a déjà perdu plus de deux années en arguties qui n'ont guère fait avancer les négociations.

Nous venons de passer un mois à nous disputer sur la question de savoir s'il convenait ou non d'adopter un programme de travail qui nous permettrait de repartir cette année du point où s'est terminée la session de 1998. Des efforts très importants ont été nécessaires pour nous mettre d'accord sur le programme de travail de 1998. Grâce aux concessions de tous, nous y sommes parvenus.

Il ne sert à rien de revenir sur des questions qui ont déjà été examinées, de faire des couplages et de recourir à des tactiques procédurières pour gagner des avantages infimes concernant des questions qui ne font pas l'objet d'un consensus - cela, nous le savons tous. Notre mission est de mener des négociations sérieuses, sans perdre de temps, sur les questions multilatérales relatives à la limitation des armements au sujet desquelles il existe un consensus. Nous savons tous qu'une seule question satisfait à tous ces critères depuis plusieurs années : celle de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et

(Le Président)

autres dispositifs explosifs nucléaires, qui a été approuvée par l'ensemble de la communauté internationale dans la résolution 53/77 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée par consensus. J'aimerais donc faire plusieurs observations finales.

Nous ne sommes pas ici que pour discuter, non plus que pour régler des différends régionaux qui ne relèvent pas de la compétence de la Conférence du désarmement, ni encore pour critiquer les motifs pour lesquels d'autres membres de la Conférence défendent des positions nationales. Les États n'arrêtent pas à la légère leur politique concernant les questions que nous examinons. Nous devrions accepter ce fait et nous abstenir de lancer des attaques mesquines, d'interpréter de façon déformée des obligations conventionnelles et de tenir des propos sarcastiques sur les mobiles d'autres États. Les excès de rhétorique ne mènent à rien. Ce que nous devons faire, c'est négocier des accords multilatéraux de limitation des armements. Voilà la vraie raison pour laquelle nous sommes ici.

Si la Conférence du désarmement ne reconnaît pas cette responsabilité fondamentale, l'opinion de nos pays et nos gouvernements en tireront les conclusions appropriées. Ils n'évalueront pas l'utilité future de la Conférence du désarmement en fonction de ce que nous disons ou de la façon dont nous le disons mais en se demandant si nous avons collectivement assez de bon sens pour mener sérieusement des négociations à l'échelon multilatéral sur des questions de limitation des armements qui doivent et peuvent être réglées. Il est temps de nous mettre au travail. Les Romains avaient raison lorsqu'ils disaient, il y a bien longtemps : *factum non verbum*, des actes plutôt que des mots. Telle devrait être notre devise.

En conclusion, au nom de la délégation des États-Unis d'Amérique et de tous les membres et observateurs de la Conférence du désarmement, je remercie très sincèrement le Secrétaire général de la Conférence, M. Petrovsky, le Secrétaire général adjoint, M. Bensmail, et tous les autres membres du secrétariat de leur appui et de leurs conseils dévoués, efficaces et inlassables. Je peux vous assurer qu'ils m'ont été extrêmement utiles et que j'en suis vraiment reconnaissant. Je tiens de même à remercier les interprètes de la qualité de leur travail. Enfin, je tiens à remercier à titre personnel toutes les délégations de la compréhension et de la coopération dont elles m'ont fait bénéficier dans mes fonctions de président. Je tiens en outre à remercier les héros inconnus de la Conférence qui n'apparaissent jamais dans cette salle, tout particulièrement ma propre secrétaire mais aussi toutes les secrétaires qui passent un temps infini à tenter de planifier et d'organiser des réunions et à nous permettre de nous rencontrer. Je pense que, dans le contexte du travail de la Conférence, ce sont elles qui doivent travailler le plus dur, et non ceux qui assistent aux réunions. Je tiens donc à les remercier particulièrement.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter à l'ambassadeur du Venezuela, M. Rodríguez Cedeño, qui me succédera à la présidence à compter du 15 février, le plus grand succès dans ses efforts et à l'assurer de la coopération sans réserve de la délégation des États-Unis d'Amérique.

Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. MARKRAM (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais) : Il y a une quinzaine de jours, Monsieur le Président, ma délégation vous a soumis une proposition et une demande tendant à désigner un coordonnateur spécial pour la question du désarmement nucléaire. Vous ne nous avez rien dit des consultations que vous avez menées sur cette question et nous souhaiterions avoir des informations à ce sujet.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : En effet, à la séance plénière du 28 janvier dernier, il m'a été demandé, en tant que Président, de m'efforcer de nommer un coordonnateur spécial qui serait chargé d'aider à mener des consultations officieuses en vue de parvenir à un consensus. Sachez que je l'ai fait comme je m'y étais engagé. Pour faciliter cette tâche, j'ai posé un certain nombre de questions aux membres de la Conférence du désarmement par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs respectifs, qui assistaient aux consultations de la présidence. Ces questions étaient les suivantes : Y a-t-il des candidats à la fonction de coordonnateur spécial ? Le Président peut-il nommer le coordonnateur de sa propre initiative ou a-t-il besoin pour cela de l'approbation de la Conférence, c'est-à-dire d'un consensus ? Enfin, quelle devrait être la durée du mandat donné à un tel coordonnateur ?

Les réponses à ces questions ont fait apparaître de façon absolument claire que, sauf en ce qui concerne le fait pour le Président de "s'efforcer de nommer" un coordonnateur, les membres de la Conférence du désarmement ne sont pas d'accord sur les modalités d'application du paragraphe 5, alinéa d), de la décision publiée sous la cote CD/1036. À cet égard, il m'est également apparu que, nonobstant les intentions des auteurs du document CD/1036, l'habitude a été prise ces dernières années de ne nommer de coordonnateurs spéciaux qu'une fois que la Conférence avait approuvé non seulement les candidats mais aussi le contenu et la durée de leur mandat. Mes consultations ont révélé que quelques membres de la Conférence s'opposeraient vigoureusement à ce que cette pratique soit modifiée.

Il est indubitable que je pourrais trouver de nombreux candidats au poste de coordonnateur spécial. De fait, le coordonnateur du Groupe des 21 a indiqué que nombre de membres de ce groupe étaient disposés à assumer cette fonction. Toutefois, il est tout aussi évident que nous ne sommes pas d'accord sur le point de savoir suivant quelles modalités la personne retenue serait nommée ou même si elle pourrait l'être. C'est pourquoi je me refuse à mettre quiconque dans la situation embarrassante d'avoir été désigné pour être exposé ensuite aux querelles et à la dérision, arts dans lesquels excelle la Conférence du désarmement. Je pourrais, par exemple, en ma qualité de Président, me désigner moi-même puis, ensuite, contester ma nomination en tant que représentant des États-Unis. Mais je n'en ai pas l'intention. Il apparaît en outre que certains membres de la Conférence sont d'avis qu'il faudrait, pour faire avancer l'examen du point 1 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", rétablir le Comité spécial sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et reconduire le mécanisme de la troïka mis en place l'année dernière sans préjudice de tout accord concernant le programme de travail, qui pourrait intervenir à la présente session. Bien entendu, d'autres appellent de leurs

(Le Président)

voeux un comité ou groupe de travail spécial sur le désarmement nucléaire. Je transmettrai ces propositions à mon successeur en espérant qu'il réussira mieux que moi à définir la base d'un consensus.

Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. MARKRAM (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais) : À notre avis, il n'appartient pas au Président de déterminer si un coordonnateur doit ou non être nommé par consensus. La semaine dernière, ma délégation vous a prié de procéder à des consultations officieuses ouvertes à tous en vue de nommer un coordonnateur spécial conformément au paragraphe 5, alinéa d), de la décision publiée sous la cote CD/1036. À ce stade-là, aucune délégation n'a élevé d'objections concernant la tenue de ces consultations. Ma délégation regrette qu'il ne soit pas procédé à ces consultations afin de permettre aux délégations d'exprimer leurs vues sur cette question avec franchise et dans la transparence.

Il ressort clairement de nos discussions de ce matin qu'il existe des différences fondamentales d'opinion concernant la façon dont la Conférence applique son règlement intérieur, en particulier le paragraphe 5, alinéa d), du document CD/1036. Pour éclaircir une fois pour toutes cette question, ma délégation propose de demander au Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies de donner son avis sur le point de savoir si le consensus est nécessaire pour la nomination d'un coordonnateur spécial au sens du paragraphe 5, alinéa d), de la décision publiée sous la cote CD/1036. Ma délégation se rangera à l'avis du Conseiller juridique.

Monsieur le Président, ma délégation vous prie, compte tenu de ce que vous venez de dire au sujet de notre proposition de nommer un coordonnateur spécial, de poser à la Conférence la question suivante : La Conférence peut-elle accepter de nommer un coordonnateur spécial, qui pourrait être identifié ultérieurement, pour mener des consultations sur la création d'un comité spécial du désarmement nucléaire ou sur le mandat d'un tel comité ?

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je prends note de la proposition de M. Markram de demander une opinion juridique. Pour ce qui est des consultations ouvertes à tous, j'ai examiné attentivement votre demande et je suis parvenu à la conclusion, après plusieurs consultations avec les coordonnateurs de groupe, que cette question ne recueillait pas le consensus et qu'il était donc impossible que des consultations informelles ou tout autre type de procédure aboutissent à un autre résultat. J'ai estimé par conséquent que je n'avais pas d'autre solution que de transmettre cette question à mon successeur en espérant que les positions évolueraient suffisamment pour permettre des progrès.

Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. MARKRAM (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais) : Ce que je vous ai demandé, c'est de poser la question maintenant même aux membres de la Conférence. Puis-je vous demander de la poser ?

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Y a-t-il des objections à ce que cette question soit posée aux membres de la Conférence ? Je donne la parole au représentant de l'Australie.

M. CAMPBELL (Australie) (traduit de l'anglais) : Je pense que nous voilà dans une situation assez grotesque où les questions vont être mises aux voix comme à la première Commission. Je me souviens que l'année dernière, vers la fin de la session, lorsqu'une procédure similaire était envisagée, un certain nombre de représentants - je me souviens en particulier de notre collègue du Maroc - ont déclaré que ce n'était pas là l'usage suivi à la Conférence du désarmement. Nous sommes ici pour parvenir à un consensus moyennant lequel nous puissions aller consensuellement de l'avant. Nous attachons tous une grande importance à cette question. L'Australie pourrait appuyer la création, au sein de cette instance, d'un mécanisme de délibération sur le désarmement nucléaire, si un tel mécanisme bénéficiait d'un consensus au sein de la Conférence. Je crains qu'à forcer ainsi les solutions nous ne soyons confrontés à d'autres problèmes et, comme vous l'avez dit dans votre déclaration fort judicieuse, que cela ne nous conduise à une situation où l'autorité de cette instance pourrait être sérieusement remise en question.

M. MERNIER (Belgique) : Je voudrais prendre la parole en tant que coordonnateur du Groupe occidental. Je crois que la tradition dans cette enceinte veut que les questions de ce genre soient posées lors des consultations présidentielles qui ont lieu après les réunions de groupes. Je ne voudrais pas que l'on donne une réponse à cette question sans que notre groupe ait eu l'occasion de se réunir et de prendre, éventuellement, une nouvelle position. Pour l'heure, toutefois, je ne vois pas quelle pourrait être cette nouvelle position. Je vous prie donc de prendre note du fait que, dans nos groupes, il n'y a pas consensus sur cette question.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) (traduit de l'anglais) : Je crois avoir entendu mon nom; je n'ai pas eu le temps de lever ma plaque mais je signale que ma délégation n'a pas changé d'avis. Je m'en tiens au principe. Qu'il s'agisse de cette question ou d'une autre, je confirme que ma position reste celle que j'ai exprimée l'année dernière - ce qui n'a pas de quoi surprendre - sauf si nous décidons, à l'issue des consultations, de poser la question à la Conférence. Je remercie donc mon excellent ami, l'ambassadeur Campbell, d'avoir réaffirmé ma position. Encore une fois, elle n'a pas varié.

M. SIDOROV (Fédération de Russie) (traduit du russe) : En tant que coordonnateur du Groupe d'Europe orientale, je souscris à ce qui a été dit par le coordonnateur du Groupe occidental, l'ambassadeur Mernier.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Cet échange a été très intéressant et, en ce qui concerne ma délégation, assez amusant. J'ai entendu des délégations invoquer des traditions inexistantes et je me souviens très bien que, l'année dernière, l'une d'entre elles, dans une situation analogue, a prononcé un discours éloquent en terminant par ces mots - je les répète en anglais parce que je les ai bien en mémoire - "It is time to stand up and be counted (Le moment est venu de prendre position)". Vous noterez bien, Monsieur le Président, comment les délégations changent d'opinion selon que les questions viennent de la salle ou du podium. Je suis d'accord que nous sommes ici pour négocier et que nous devons procéder par consensus. Permettez-moi

(M. de Icaza (Mexique))

d'ajouter, Monsieur le Président, au sujet des questions qu'a posées le représentant de l'Afrique du Sud comme il en avait parfaitement le droit, que ma délégation ne verrait aucun inconvénient à ce qu'un coordonnateur spécial soit nommé pour rechercher un consensus sur la question de la création et du mandat d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Il me semble évident, à en juger par les observations des membres de la Conférence, que celle-ci n'est pas prête à trancher la question aujourd'hui. Je présume que de nouvelles consultations permettront peut-être à la situation d'évoluer d'ici à la semaine prochaine. Si aucune délégation ne souhaite faire de nouvelles observations, nos travaux sont terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 18 février, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 5.
